

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBO-LES-BAINS

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social de la commune. Il met en place et insuffle les orientations sociales adoptées par le Conseil municipal. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Caisse d'Allocation Familiale, Mutuelle Sociale Agricole, associations, etc...). Il est géré par un Conseil d'Administration composé du Maire, Président de droit, de huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et de huit membres n'appartenant pas au Conseil municipal, nommés par le Maire. Ces derniers membres participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans le milieu associatif ou autre. Ce Conseil se réunit une fois par mois.

Centre Communal d'Action Sociale

14 avenue de la mairie
64250 CAMBO-LES BAINS
Au 1^{er} étage du Centre Multi-Services

Horaires

**Ouverture du C.C.A.S. du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Accueil du public le matin

L'après-midi uniquement sur rendez-vous

Secrétariat du C.C.A.S

Tél. : 05.59.93.50.76
(Répondeur l'après-midi)
Fax : 05.59.93.50.64

ccas@mairie-cambolesbains.fr

**Les services du C.C.A.S. sont exclusivement réservés
aux résidents de la commune de Cambo-Les-Bains.**



Les attributions obligatoires du C.C.A.S.

> La Procédure de domiciliation

Le C.C.A.S. est chargé de domicilier les personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux tels que la Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) ou le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.).

> La Lutte contre l'exclusion

Le C.C.A.S. prend les dispositifs nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits, aider la personne par un accompagnement personnalisé, accomplir les démarches

administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les plus brefs délais.

> L'instruction des demandes d'aide sociale légale

Le C.C.A.S. participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale aux personnes âgées, handicapées ou démunies avant leur transmission à la Maison de la Solidarité Départementale (M.S.D.). L'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) et le R.S.A. sont à la charge des services sociaux de la M.S.D. de Cambo-Les-Bains. La C.M.U., quant à elle, est à la charge de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)

Les attributions facultatives du C.C.A.S.

En qualité d'organe exécutant de la politique sociale du Conseil municipal, le C.C.A.S. a créé et gère différents services d'aide aux personnes les plus démunies, et aux personnes âgées et/ou handicapées.

Le service social

Il gère les attributions obligatoires, assure la mise en œuvre et le suivi des prestations de services aux personnes, reçoit et prend en charge les personnes seules ou les couples sans enfants à charge, informe et oriente, apporte une aide administrative ou psychologique ponctuelle ou suivi. Il assure le relais entre les différentes administrations et partenaires sociaux comme le Conseil Départemental qui prend en charge les familles avec les enfants à charge.

Le service d'aide à domicile

Ce service est actif depuis le 1^{er} novembre 1975. En 2017, il est intervenu auprès d'une centaine de bénéficiaires âgés et/ou handicapés par l'intermédiaire de plus d'une quinzaine de travailleurs à domicile attentifs à la qualité du service rendu.

Le service de portage de repas

Ce service a été créé le 29 avril 1992. En 2017, 40 repas par jours sont distribués du lundi au vendredi pour chaque jour de la semaine. L'agent chargé de cette fonction permet ainsi d'assurer un suivi de ces bénéficiaires souvent isolés.

L'aide à la cantine

C'est une aide financière accordée aux familles afin de réduire le coût de la cantine. En 2017, 117 enfants ont pu bénéficier de cette aide.

L'aide au chauffage

Cette aide financière est accordée dans le but de réduire les frais de chauffage des personnes en situation financière précaire. En 2017, 30 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

L'aide financière

Cette aide est destinée aux personnes ayant des ressources trop faibles pour faire face aux besoins engendrés par le handicap, l'âge, la maladie, la dépendance, les difficultés sociales ou économiques. En 2017, 19 personnes ont bénéficié de cette aide.

Le secours d'urgence

Il représente une aide financière urgente, accordée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour subvenir à leurs besoins primaires (comme se nourrir). Le montant de l'aide est évalué par l'assistante sociale. En 2017, 107 personnes ont pu en bénéficier.